

CANOL demande l'annulation des achats de places de match de l'O.L. par le Conseil Général !

Suite à l'action d'un contribuable du Rhône, le tribunal administratif a annulé le 19 avril 2007 3 délibérations du Conseil Général décidant de l'achat de places de match ou d'abonnements à ces clubs pour un total de 1.209.530 € (uniquement pour l'année 2005!).

Les motifs étaient les suivants :

- manque d'information des conseillers généraux
- illégalité des contrats conclus
- absence d'intérêt pour les habitants du Rhône

Cela n'a pas empêché le Conseil Général de faire voter le **30 mars 2007 un nouvel achat de places pour les 1/8èmes de finale de la Ligue des Champions.**

CANOL a demandé l'annulation de cette décision et **le Conseil Général l'a retirée le 1^{er} août 2007.**

Le Conseil Général a ensuite décidé le **25 mai de passer un "marché" pour l'acquisition de places de match pour la saison 2007/2008 pour un montant évalué entre 600 000 et 900 000 € !**

CANOL a attaqué ce marché pour irrégularité de la procédure, illégalité du marché et absence d'intérêt local !

Le Conseil Général vient de reconnaître les faits et l'a annulé le 5 octobre !

... pour immédiatement repasser une **nouvelle délibération dans des termes voisins** en améliorant un peu la justification.

Nous venons à nouveau de demander son annulation au tribunal administratif pour les mêmes raisons !